

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 février 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 3 114 100 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 2 846 300 francs, soit un montant brut de 5 960 400 francs, destiné aux travaux de rehaussement des quais des arrêts de trams à une hauteur de 25 cm sur le territoire de la Ville de Genève.

Rapport de M. Rémy Burri.

La proposition PR-948 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 21 février 2012. La commission s'est réunie le 28 mars 2012 pour traiter le sujet, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, qu'il en soit sincèrement remercié.

Séance du 28 mars 2012

Audition de M. Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction au Service du génie civil, accompagné de son collaborateur, M. Sylvain Girard, ingénieur responsable d'opérations

Présentation de la proposition

MM. Mégevand et Girard rappellent qu'un crédit d'étude a été voté en 2004 et qu'une large consultation avec les associations d'usagers a été faite depuis cette date. Ce concept de nouveaux quais a notamment été avalisé par les associations de piétons et de personnes à mobilité réduite. Cette proposition n'a pas été présentée avant, afin de limiter l'impact des travaux sur la circulation pendant le chantier du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Les travaux du TCOB étant terminés, les emplacements des stations de tram sont maintenant définitifs.

Les travaux de rehaussement des quais consistent à surélever les trottoirs actuels de 10 cm afin de les aligner à 25 cm, soit la hauteur des comble-lacunes de la majorité du parc actuel de tram. Ainsi, à la fin des travaux de rehaussement, tous les arrêts de tram seront à 25 cm au-dessus des rails. Seuls les arrêts de Ville-reuse et de Roches ne sont pas modifiés, car ces emplacements pourraient encore changer dans le cadre de la future gare RER des Eaux-Vives (CEVA).

En plus des rehaussements, ces travaux prévoient l'amélioration du confort des clients des transports publics, notamment grâce à l'élargissement des quais, la pose de nouveaux abribus, la pose de bandes podotactiles (aide aux personnes

malvoyantes) et la pose de dalles striées permettant aux personnes en chaise roulante de se prépositionner à proximité de l'emplacement d'ouverture des portes des trams.

M. Girard précise que le Canton prendra à sa charge la moitié des coûts des travaux de génie civil. Afin de faciliter l'organisation des chantiers, les douze arrêts concernés ont été regroupés en sept lots. La participation de l'Etat à 50% des dépenses de génie civil se justifie dans le cadre du Cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des transports publics genevois (CCTPG). M. Girard relève que, pendant les travaux, des arrêts provisoires seront aménagés à proximité des arrêts en chantier.

M. Girard explique à un commissaire qu'une simple surélévation des quais n'était pas possible, car il faut démonter entièrement les bordures en granit et les remplacer par des blocs de 25 cm. Il faut également équiper les trottoirs de nouveaux caniveaux pour l'évacuation des eaux pluviales et reprofiler les trottoirs pour qu'ils correspondent aux pieds des façades. M. Girard ajoute que des sondages ont montré que les usagers des arrêts «Rive» et «Amandolier» (quais à 25 cm) sont satisfaits de cette mesure. M. Mégevand explique que les bandes podotactiles serviront aussi à signaler la proximité du bord lorsqu'il n'y a pas de tram. Les piétons sont en effet invités à circuler entre les abribus et les bandes podotactiles. L'élargissement des quais permet l'aménagement d'un couloir confortable de 1,5 m permettant aux piétons et aux balayeuses de circuler entre l'abribus et le bord arrière du quai.

M. Mégevand répond à un commissaire que les études géométriques à chaque endroit et la concertation avec les associations expliquent les huit ans entre le crédit d'étude et la réalisation des nouveaux quais. Une raison majeure de ce délai est aussi que les services de la Ville n'ont pas souhaité mener ces travaux de rehaussement en même temps que se déroulait le chantier du TCOB, afin de ne pas créer plus de difficultés de circulation et de connaître les emplacements définitifs des arrêts.

M. Girard explique à un commissaire que ces travaux ne pourraient pas être réalisés au coup par coup, en profitant de travaux menés par des tiers, car il n'y a pas eu de grands travaux sur les arrêts de tram ces dernières années.

Un commissaire note que les nouveaux quais sont profilés pour les nouveaux modèles de tram Bombardier et Tango. Il s'inquiète de savoir s'il faudra refaire les quais ou acheter des trams adaptés aux trottoirs dans une dizaine d'années si de nouveaux trams venaient à remplacer les modèles actuels.

Un commissaire explique que les rampes de tous les nouveaux véhicules, aussi bien les rames de trams que les bus, sont à 25 cm de hauteur. Un autre commissaire signale que les trams ont une durée de vie de cinquante ans avec une rénovation en profondeur à 25 ans.

Un commissaire s'étonne aussi du coût de ces travaux, estimés à 5,9 millions de francs. M. Mégevand explique que la demande de crédit prend en compte le coût des travaux de 22 quais de 55 m de long. Ces travaux se déroulent de nuit et pendant la journée, aux heures de passage des trams (fréquence de 3 à 4 minutes), ce qui complique passablement la gestion des chantiers. Il faut aussi considérer que chaque quai sera doublé d'un arrêt provisoire et que des mesures de régulation du trafic doivent être mises en place. Chaque chantier aura une durée d'un mois, voire un mois et demi. Le nouvel arrêt de Plainpalais a coûté 250 000 francs, alors que la transformation des arrêts mentionnés dans la proposition PR-948 coûtera 213 000 francs l'unité. C'est moins cher qu'à Plainpalais, car les surfaces concernées sont moins importantes.

M. Mégevand répond par la négative à un commissaire qui demande si les places de stationnement supprimées dans le cadre des chantiers des arrêts de tram seront compensées. Les places perdues sont au nombre de huit pour les 22 quais, soit: quatre places à l'arrêt «Blanche», deux places aux Augustins, une place au Pont-d'Arve et une place dans le secteur Mercier/Goulart.

M. Mégevand explique à une commissaire qu'il n'est pas possible d'établir un calendrier précis des travaux avant que le Conseil municipal ait voté le crédit. Pour faciliter leur organisation, les travaux ont été répartis par lots.

M. Girard rassure un commissaire et lui précise que les blocs de granit en état d'être réutilisés seront conservés pour être recyclés sur d'autres chantiers municipaux.

Discussions et position des groupes

Le groupe démocrate-chrétien annonce qu'il est favorable à la proposition PR-948. Il trouve un peu lassant de devoir étudier des demandes de crédit pour des travaux qui doivent être faits impérativement. Il plaide pour que le Conseil administratif présente plutôt une demande de crédit annuelle pour les travaux à réaliser aux abords du réseau des TPG. Il souhaite recommander que les blocs en granit retirés des bords des quais actuels soient recyclés et réutilisés. Il rappelle que ces éléments sont très chers. Il salue le travail de concertation mené avec les associations d'usagers dans le cadre de ce projet.

Le groupe du Mouvement citoyens genevois approuvera cette proposition. Il relève que ces travaux visent à améliorer l'accès aux transports publics des personnes à mobilité réduite.

Le groupe des Verts souhaite auditionner le magistrat Rémy Pagani, responsable du département des constructions et de l'aménagement, au sujet de l'opportunité de ce projet, dont le montant approche des 6 millions de francs. La pro-

position d'audition est rejetée à la majorité de la commission. Pour les Verts, ces travaux pourraient être effectués au coup par coup, en profitant d'autres travaux concernant les trottoirs de la ville. En outre, il soutient la réflexion sur la réutilisation des matériaux.

Le groupe Ensemble à gauche rappelle que ces travaux visent à améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite aux transports en communs, ce qui est assurément une priorité. Il souhaite procéder sans délai au vote de la proposition PR-948.

Le groupe de l'Union démocratique du centre est favorable à la proposition.

Le groupe socialiste estime qu'on ne peut pas soutenir la mobilité douce sans faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Il votera favorablement la proposition. Il rappelle, en outre, que ce projet répond à une question écrite et qu'il a été conçu en concertation avec les associations d'usagers.

Vote sur la proposition

Mise aux voix, la proposition PR-948 est acceptée par 12 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 1 DC, 3 S, 2 EàG) et 3 abstentions (2 Ve, 1 UDC).

La proposition PR-948 est adoptée à la majorité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 3 114 100 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 2 846 300 francs, soit un montant brut de 5 960 400 francs, destiné aux travaux de rehaussement des quais des arrêts de trams à une hauteur de 25 cm sur le territoire de la Ville de Genève.

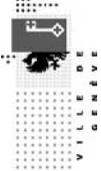
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense brute prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 960 400 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant correspondant à la part du crédit d'étude de 245 000 francs (PR-283 votée le 13 septembre 2004), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe:

Présentation «PR-948 Rehaussement des quais des arrêts de trams à une hauteur de 25 cm»



PR-948 Rehaussement des quais des arrêts de trams à une hauteur de 25cm



COMMISSION DES TRAVAUX
SERVICE DU GÉNIE CIVIL
28 MARS 2012

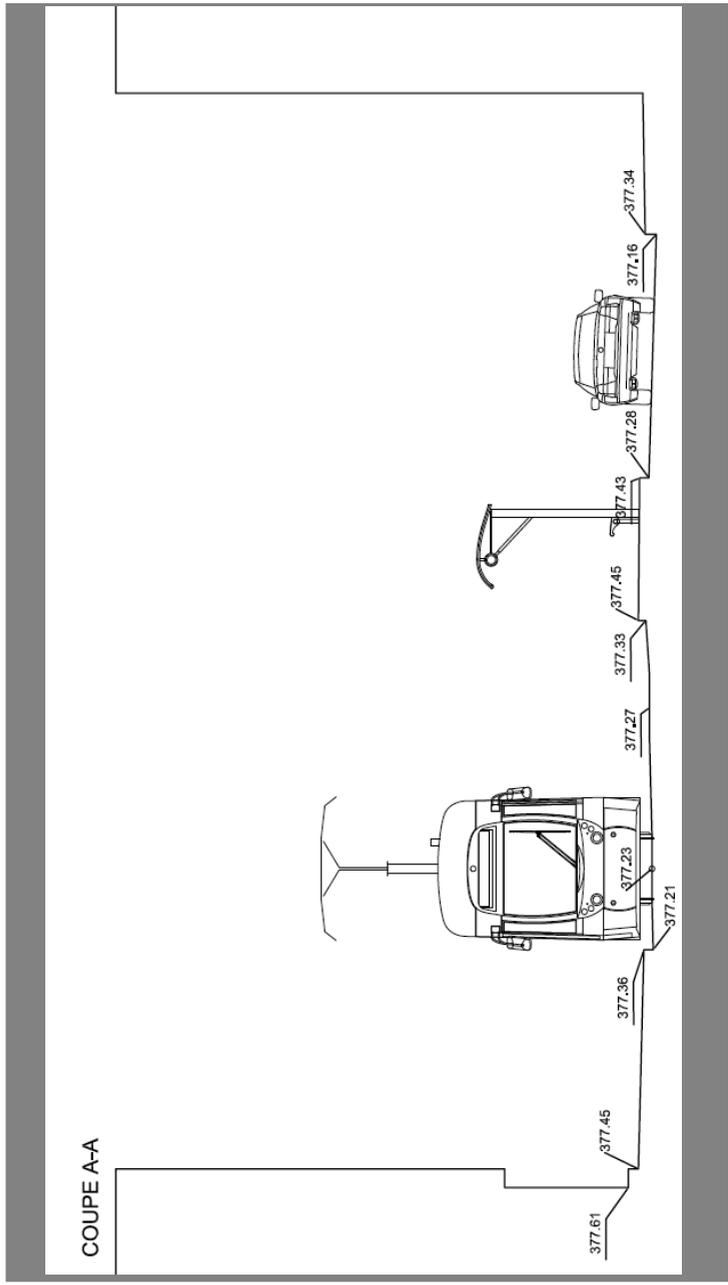
MANDATAIRES :
OK+25
PILOTE BABEL INGÉNIEURS CIVILS SA

SOMMAIRE

1. Arrêt actuel 15 cm
2. Arrêt final 25 cm
3. Travaux – Mesures de chantier
4. Arrêts concernés
5. Récapitulatif des coûts

3.

ARRÊT ACTUEL
Hauteur 15 cm



4.

ARRÊT ACTUEL

Hauteur 15 cm



5.

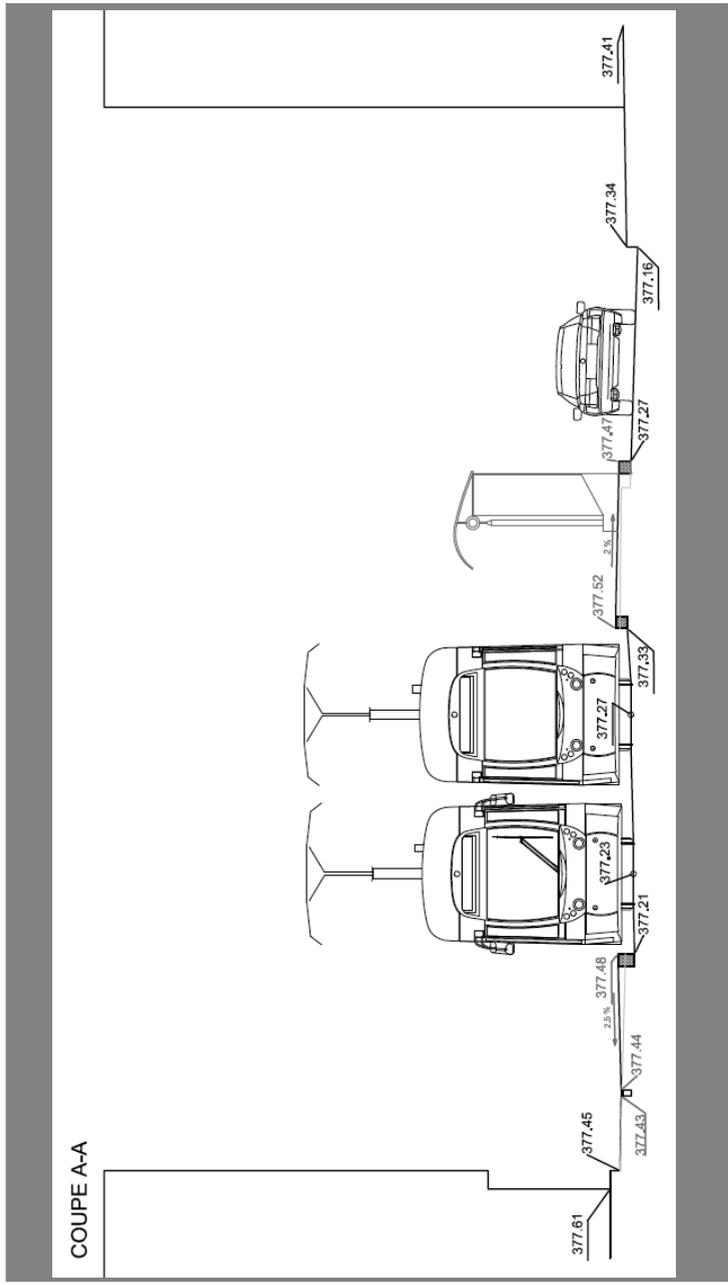
ARRÊT ACTUEL

Hauteur 15 cm



6.

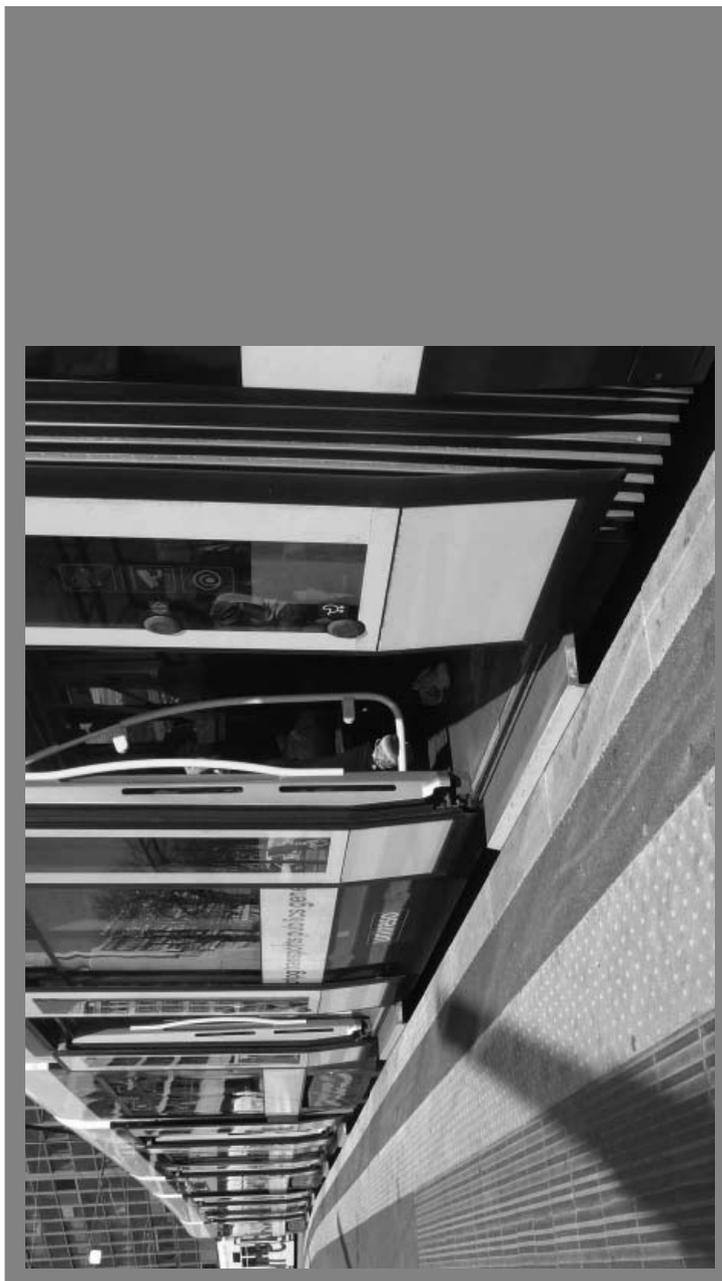
ARRÊT FINAL
Hauteur 25 cm



7.

ARRÊT FINAL

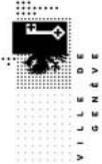
Hauteur 25 cm



8.

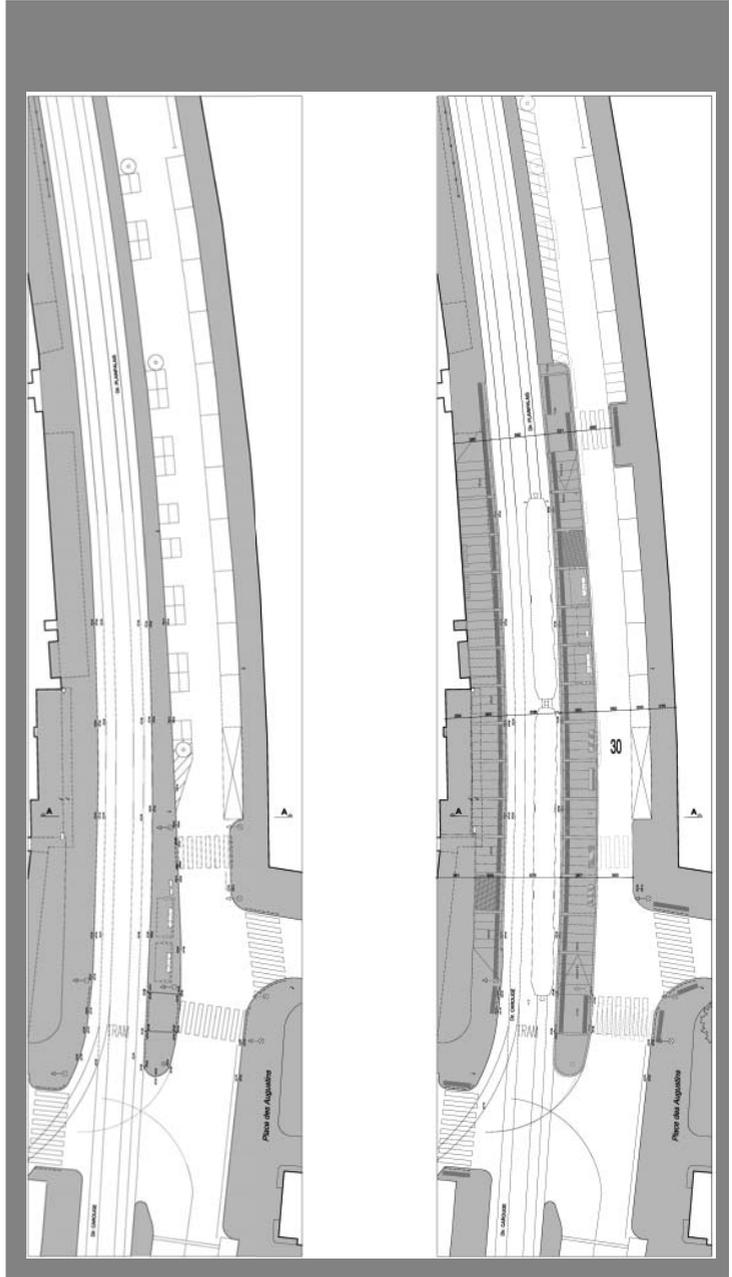
ARRÊT FINAL

Hauteur 25 cm



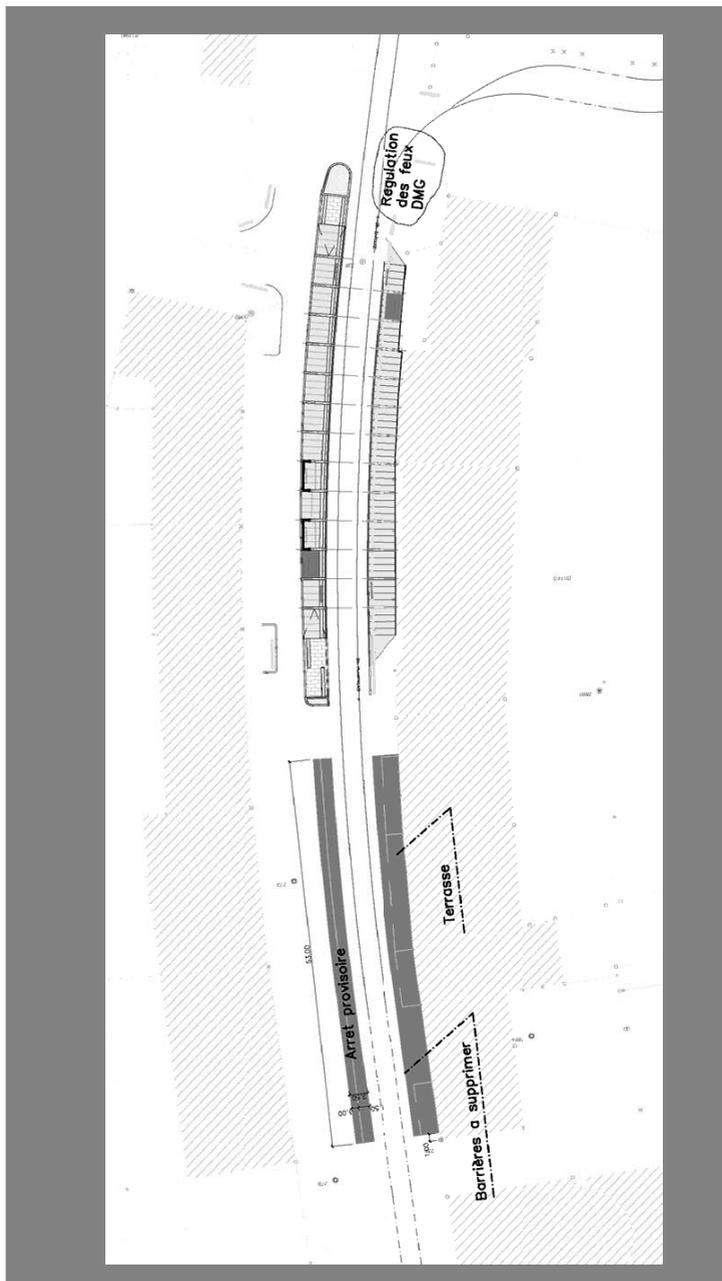
9.

ARRÊT FINAL
Hauteur 25 cm



TRAVAUX

Mesures de chantier



ARRÊTS CONCERNÉS

Situation actuelle



Nom des arrêts	Lot	Nbre de quais
Blanche	1	2
Augustins	1	2
Pont-d'Arve	1	2
Plainpalais	2	2
Place de Neuve	3	2
Bel-Air (Cité)	4	2
Molard	4	2
Terrassière	5	2
Cirque	6	2
Stand	6	2
Isaac-Mercier	7	1
Goulart	7	1

ARRÊTS CONCERNÉS

Situation actuelle



Nom des arrêts	Lot	Nbre de quais
Blanche	1	2
Augustins	1	2
Pont-d'Arve	1	2
Plainpalais	2	2
Place de Neuve	3	2
Bel-Air (Cité)	4	2
Molard	4	2
Terrassière	5	2
Cirque	6	2
Stand	6	2
Isaac-Mercier	7	1
Goulart	7	1

ARRÊTS CONCERNÉS

Situation finale



Nom des arrêts	Lot	Nbre de quais
Blanche	1	2
Augustins	1	2
Pont-d'Arve	1	2
Plainpalais	2	2
Place de Neuve	3	2
Bel-Air (Cité)	4	2
Molard	4	2
Terrassière	5	2
Cirque	6	2
Stand	6	2
Isaac-Mercier	7	1
Goulart	7	1

RÉCAPITULATIF DES COÛTS

Coût des travaux

TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL				
Installations de chantier			819'600	
Préparation de chantier, démolition	6'100	m2	372'900	
Terrassement	6'100	m2	521'500	
Canalisations			136'500	
Construction de chaussées et voies	6'100	m2	2'580'400	
Equipement, mobilier urbain			253'800	
<i>Sous total</i>				4'684'700
INFORMATION ET COMMUNICATION				
	1	%	50'000	50'000
HONORAIRES				
Ingénieur civil, architecte, géomètre	12	%	585'000	
Ingénieur transport	4	%	180'000	
Huissier	0.5	%	25'000	
<i>Sous total</i>				790'000
Total HT				5'524'700

RÉCAPITULATIF DES COÛTS

Coût des travaux

Total HT		5'524'700
TVA (arrondi)	8 %	442'000
Total TTC		5'966'700
Prestations du personnel en faveur des investissements (arrondi)	4 %	238'700
Total TTC		6'205'400
A déduire :		
Part du crédit d'étude PR-283, voté le 13 septembre 2004 (n° PFI 106.084.09)		- 245'000
Total TTC brut		5'960'400
A déduire :		
Participation de l'État de Genève		- 2'846'300
Total TTC net		3'114'100
Total du crédit demandé		3'114'100

